

2 L.C.M.

**Société à responsabilité limitée
au capital de 114 900 €**

**Siège social : 3352 rue Jean Rostand
42350 LA TALAUDIÈRE**

424 458 990 RCS SAINT-ETIENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ « 2 L.C.M. », SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE, EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société « 2 L.C.M. », société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désignée en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désignée en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce par décision unanime des associés en date du 11 février 2026, nous avons établi le présent rapport afin de :

- vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés,
- nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de ses caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels au 30/09/2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître :
 - Un chiffre d'affaires constant par rapport à l'année dernière ;
 - Un résultat net en baisse de 35 k€, passant de 125 k€ au 30 septembre 2024 à 90 k€ au 30 septembre 2025 ;
 - Des capitaux propres représentant 21 % du total du bilan,
 - Le poste clients + autres créances représentent à eux deux 63 % du total bilan.
- Des capitaux propres (512 648 €) supérieurs au capital social (114 900 €) ;

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- Contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- Vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint-Étienne, le 19 février 2026

La commissaire aux comptes
SAS BM AUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Cellier', is written over a horizontal line.

Grégory CELLIER
Directeur Général
Associée